

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°21 Réunion 26 février 2026

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL – Mickael ESTEVE

Membre salariée : MME. Elisabeth CATANIA

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

RESULTATS des 1/8^{ème} de Finale :

COUPE COTE D'AZUR SENIORS :

Match N° 1 : **ST.O ROQUETTAN** / FC CARROS 5-2

À la suite de la qualification du ST.O ROQUETTAN, l'adversaire des ¼ de Finale sera : FC BEAUSOLEIL ou FC CANNES RANGUIN à la suite du résultat de la réserve déposée par le FC CANNES RANGUIN.

La date de cette rencontre sera définie ultérieurement.

COUPE U19 MICHEL KITBDJIAN :

Match N° 1 :	US PEGOMAS /US VALBONNE	1/1 (TAB: 4-3)
Match N° 2 :	AOTL /STADE LAURENTIN	4/4 (TAB : 4-3) Reserve
Match N° 3:	HESSAI 06 / ES CONTES	2/2 (TAB : 2-4)
Match N° 4 :	ASCC FOOT / FC BEAUSOLEIL	4/1
Match N° 5 :	SCMS / AS FONTONNE	3/1
Match N° 6 :	USCA / USCBO	3/0
Match N° 7 :	AS CANNES / ES BAOUS FOOT	3/0F
Match N° 8 :	ESCR /CAVIGAL NS	5/3

Le tirage au sort des ¼ de Finale aura lieu le mercredi 04 mars 2026 à 18 H 15 au siège du District, les clubs sont invités à participer.

COUPE U17 PIERRE OLIVARI :

Match N° 1 :	AS FONTONNE / SCMS	4/3
Match N° 2 :	VLF / AS CANNES	0/6
Match N° 3:	USCBO / FC CARROS	5/2
Match N° 4 :	ASCC FOOT / USCA	5/0
Match N° 5 :	FC MOUGINS / US VALBONNE	10/0
Match N° 6 :	ASRCM / ES BAOUS	2/2 (TAB : 2-3)
Match N° 7 :	OSCC / RC GRASSE	4/3
Match N° 8 :	AS ROQUEFORT / AS LEVENS	0/1

Le tirage au sort des ¼ de Finale aura lieu le mercredi 04 mars 2026 à 18 H 15 au siège du District, les clubs sont invités à y participer.

COUPE U15 Charles AGNELLI :

Match N° 1 :	FCLC / RC GRASSE	1/1 (TAB : 4-3)
Match N° 2:	US PEGOMAS / FC CARROS	0/5
Match N° 3:	ASCC FOOT / O. SUQUETTAN	9/0
Match N° 4 :	ASTAM /ES CONTES	2/0
Match N° 5 :	GJO ANTIBES / FC BEAUSOLEIL	8/1
Match N° 6 :	AS ROQUEFORT /ESSNN	2/2 (TAB : 4-2)
Match N° 7 :	USCA / FC MOUGINS	0/2

Match N° 8: AS FONTONNE / AS CANNES se joue le 01.03.2026

Le tirage au sort des ¼ de Finale aura lieu le mercredi 04 mars 2026 à 18 H 15 au siège du District, les clubs sont invités à participer.

COUPE FENIMINES A 11 SENIORS P. MARENCO :

Match N° 1 :	MONACO UNITED / AS FONTONNE	3/0F
Match N° 2 :	US VALBONNE / VLF	0F/3
Match N° 3 :	FC CARROS / FC MOUGINS	4/2
Match N° 4:	ASCC FOOT/ AS CANNES 2	se joue le 04.03.26

Le tirage au sort des ½ de Finale aura lieu le mercredi 04 mars 2026 à 18 H 15 au siège du District, les clubs sont invités à participer.

COUPE FENIMINES A 8 SENIORS :

Match N° 1 :	VLF / STADE LAURENTIN	0/3
Match N° 2 :	FC CARROS / ST.O. ROQUETTAN	3/2
Match N° 3 :	ECMV / FC TRINITE 1	0F/3
Match N° 4:	US DRAP / FC MOUGINS	5/3

Le tirage au sort des ½ de Finale aura lieu le mercredi 04 mars 2026 à 18 H 15 au siège du District, les clubs sont invités à participer.

COUPE FENIMINES A 18 FEMININES :

Match N° 1 :	OGC NICE /CASE NICE	4/0
Match N° 2 :	GJO ANTIBES / RIVIERA FC	3/0
Match N° 3 :	SC MOUANS SARTOUX / VLF	0/13 (match arrêté)
Match N° 4:	AS MONACO FF /AS CANNES	2/0

Le tirage au sort des ½ de Finale aura lieu le mercredi 04 mars 2026 à 18 H 15 au siège du District, les clubs sont invités à participer.

COUPE U15 FEMININES A 11 :

Match N° 1 :	TRINITE FC / ESCR	0/6
Match N° 2 :	AS CANNES/ FC MOUGINS	0/4
Match N° 3 :	OGC NICE / AS MONACO	3/1
Match N° 4 :	ESSNN/ FC CARROS	1/5

Le tirage au sort des ½ de Finale aura lieu le mercredi 04 mars 2026 à 18 H 15 au siège du District, les clubs sont invités à participer.

FESTIVAL U13G

LISTE DES CLUBS QUALIFIES A L'ISSUE DU DEUXIEME TOUR :

SITE : LA COLLE

Poule A :

1 – OGC NICE

2 – RS ST ISIDORE

Poule B :

1 – AS VENCE

2 – ESCR

Poule C :

1 – AS MONACO

2 – AS CANNES

Poule D :

1 – FC MOUGINS

2 – FC CARROS

SITE : MENTON

Poule A :

1 – VLF

2 – MBC

Poule B :

1 – AS FONTONNE

2 – ETOILE MENTON

Poule C :

1 – CAVIGAL

2 – USCBO

Poule D :

1 – ESSNN

2 – AS RCM

FESTIVAL U13F

LISTE DES CLUBS QUALIFIES A L'ISSUE DU PREMIER TOUR :

SITE : ANTIBES

Poule A :

1 – FC MOUGINS

2 – AS MONACO FF

Poule B :
1 – OGC NICE
2 – CASE

SITE : LAUVETTE

Poule A :
1 – AS CANNES
2 – RIVIERA FC

Poule B :
1 – VLF
2 – AS FONTONNE

FORFAITS AVEC AMENDE :
US VALBONNE – RC GRASSE

COUPE U13 GILBERT CASTELLO

Clubs qualifiés pour les ¼ de Finale du samedi 28 mars 2026 se dérouleront sur le stade de la VALMASQUE 1 à MOUGINS.

Match N°1 – 13 H 45 : FC MOUGINS 2 / CAVIGAL 2
Match N°2 – 15 H 15 : ESSNN 3 / RSSI 2
Match N°3 – 13 H 45 : VLF 2 / AS CANNES 2
Match N°4 – 15 H 15 : AS ROQUEFORT 1 / AS MONACO 2

ABSENCE FMI (avec amende) :

COUPE FEMININES A 8 :
N°Match 55370603 – FC CARROS / ST.O ROQUETTAN

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

La Secrétaire de séance :
MME. Elisabeth CATANIA